

## L'ERAFP vient d'attribuer 6 mandats actifs de gestion financière

*Paris, le 31 mars 2011 – Dans le cadre du renouvellement des mandats « actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone euro » et de la diversification de son allocation d'actifs « actions cotées de petites et moyennes entreprises », l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) a attribué 6 mandats actifs et 7 mandats en stand-by de gestion financière.*

L'ERAFP a lancé en juin 2010 un appel d'offres destiné à sélectionner des entreprises d'investissement pour l'attribution de mandats de gestion financière composé de quatre lots (correspondant respectivement à quatre types de mandats) : un lot Actions cotées de petites et moyennes entreprises de la zone Euro, dont la gestion sera indicielle et trois lots Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro, dont le premier aura une gestion indicielle, le deuxième une gestion active benchmarkée et le dernier une gestion non benchmarkée.

Les gestionnaires retenus pour la gestion indicielle devront répliquer l'indice ISR Best in Class conçu par l'ERAFP avec le soutien de l'EDHEC.

Au travers de cet appel d'offres, l'ERAFP a souhaité mettre en place des stratégies de gestion complémentaires tout en réduisant son exposition aux indices boursiers classiques, dont la pondération est directement liée aux valeurs boursières des entreprises.

En cohérence avec le choix d'un investissement 100% ISR, les nouveaux mandats intégreront, selon les modalités adaptées à chacun, le dispositif ISR du Régime.

- Lot n°1 : Actions cotées de petites et moyennes entreprises de la zone Euro – gestion indicielle (diversification d'actifs)

Le mandat de gestion des actions cotées de petites et moyennes entreprises d'un montant de 45 millions d'euros de placement initial a été attribué à BNP Paribas Asset Management. Un mandat stand by a été attribué à State Global Advisors France.

- Lot n°2 : Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro – gestion indicielle (renouvellement de mandat)

Le mandat de gestion des actions cotées de moyennes et grandes entreprises d'un montant de 300 millions d'euros de placement initial a été attribué à Amundi. BNP Paribas Asset Management et AXA Investment Managers Paris sont les gérants suppléants pour ce lot.

- Lot n°3 : Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro – gestion active benchmarkée (renouvellement de mandat)

La gestion du lot n°3 sera une gestion active ISR benchmarkée par rapport à l'indice de référence MSCI EMU pour laquelle il appartiendra aux gérants de mettre en œuvre le dispositif ISR du Régime.

Le montant total du placement initial pour ce lot sera de l'ordre de 500 millions d'euros. Les mandats ont été attribués à AXA Investment Managers Paris et BNP Paribas Asset Management et des mandats stand-by à Amundi et Allianz Global Investors France.

- Lot 4 : Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro – gestion non benchmarkée (renouvellement de mandat)

Le quatrième lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de mandats pour la gestion d'actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro selon une gestion non benchmarkée au sein d'un univers d'investissement ISR défini et fourni par l'ERAFP.

Edmond de Rothschild Asset Management et Rothschild & Cie Gestion sont les gérants titulaires pour ce lot d'un montant total de 500 millions d'euros de placement initial. Tobam et AXA Investment Manager Paris sont les gérants suppléants.

*L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR*

*Avec plus de 10 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 40 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Etablissement gère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

*Pour plus d'informations sur l'ERAFP : [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)*

**Contact Presse**

Alice Blais - 01 58 50 96 36

[alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)

Communiqué de presse